

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 7 juin 2023

Convocation : 1^{er} juin 2023 - Date d'affichage : 1^{er} juin 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le mercredi sept juin à dix-neuf heures à Trivy - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	-
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Séverine DEBIEMME (Dompierre les Ormes), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières), M. Bernard PERRIN (Trambly)

Pouvoirs : Mme Séverine DEBIEMME à Mme Géraldine AURAY

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Chantal WALLUT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) – M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – Mme Laure FLEURY (Montmelard) – M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND (Saint Point) – M. Jean-Michel ROZIER (Trivy).

Subventions aux associations ayant un rayonnement supra communal

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12 15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la
Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2019 04-09 002 du 9 avril 2019 adaptant et modifiant les statuts de la Communauté de
communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB),
Vu l'avis favorable de la commission « subventions aux associations »,

Monsieur Gilles LAMETAIRIE informe que la commission « subventions aux associations » s'est réunie le
31 mai dernier afin d'étudier les demandes de subvention 2023.

Monsieur Gilles LAMETAIRIE présente les propositions d'attributions de subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué
Football Club Dompierre Matour	1 700 €
Basket Club de Matour	1 000 €
Club Jeunesse et Forme	2 000 €
Les compagnons du chêne de Jocelyn	1 000 €
La Pimenterie (St Point)	3 000 €
Ecole de Musique de la Haute Grosne	22 000 €
Fanfare Tramayes	500 €
Nuits musicales TRIVY	2 000 €
Sites et Traditions de Meulin	1 000 €
Union commerciale Matour	700 €
Union commerciale Dompierre	700 €
Union commerciale Tramayes	700 €
TOTAL	36 300 €

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions indiquées ci-dessus pour l'année 2023 pour un montant de 36 300 €,
- **NOTE** que les dépenses sont affectées à l'article 65748 du budget principal 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et pièces administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20230607-2023_21-DE

DELIB 2023-21